

Lundi 26 septembre 2022
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le lundi vingt-six septembre deux mille vingt-deux à 18h00 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Doriane Demers-Toutant et Martine Muller ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Lemay, Michel Sesena, Madame la mairesse Caroline Clément, présidente d'assemblée et Madame Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont absents : Messieurs Jean-Claude Coydon et Frédéric Harnois

Ouverture de la séance : 18H00

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Report de la séance régulière du conseil du mois d'octobre
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-09-184
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

2. RÉSOLUTION : REPORT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE D'OCTOBRE

ATTENDU QUE le 3 octobre est jour d'élections provinciales au Québec;

ATTENDU QUE notre salle communautaire est louée à Élections Québec ce 3 octobre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-09-185

QUE la séance régulière d'octobre soit reportée au 5 octobre à 19h30.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La levée de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 à 18H01.

Caroline Clément
Mairesse

Annie Saint-Pierre
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière